

Association AMAP d'Abrest  
Mairie d'Abrest  
Rue de Vichy  
03200 Abrest

### **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 14 février 2014**

Le 14 février 2014, à 18 h 30 heures, les fondateurs de l'association AMAP d'Abrest se sont réunis en assemblée générale constitutive à la salle de l'ancienne mairie, avenue de Vichy, à Abrest.

La présidente ouvre la séance et remercie la municipalité pour le prêt gracieux de la salle mise à disposition pour les réunions, assemblées, et distribution, tous les vendredis, des paniers des agriculteurs aux adhérents. Elle fait un rapide rappel de la fonction de cette association. Etaient également présents pour donner quelles précisions supplémentaires, Sylvain Gironde, maraîcher, et Pierre Vernière, éleveur de porcins, bovins et ovins. Les adhérents signeront un contrat avec un ou plusieurs agriculteurs.

La présidente donne la dénomination de l'association : AMAP d'Abrest, qui a son siège, à la mairie d'Abrest, rue de Vichy, à Abrest.

La présidente donne le prix de l'adhésion annuelle qui est fixé à 10 € et d'emande une suspension, pour que les adhésions se fassent, donnant droit au vote de l'ordre du jour. Il a été remis à chaque adhérent en double exemplaire un contrat de chaque agriculteur.

L'assemblée reprend avec les adhérents présents (en annexe),

La présidente rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de statuts et du règlement intérieur ;
- adoption des statuts et du règlement intérieur ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Trois pouvoirs ont été remis au bureau : celui de Xavier FRONTON, de Françoise GERBY, et de Denis LORUT. Ils ont été excusés.

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil, à l'unanimité :

*Katia CHEVILLE, de nationalité française, demeurant 1, rue de Saint-Pont, n° 24, le Clos des Boulaies, 03110 Vendat, en qualité de présidente ;*

*Angéline MALARD, de nationalité française, demeurant, 2, rue des Grandes-Chaumes, 03200 Abrest, en qualité de secrétaire ;*

*Christine CHEVALLIER, de nationalité française, 15, rue Constantin-Weyer, 03200 Le Vernet, en qualité de secrétaire adjointe ;*

*Xavier FRONTON, de nationalité française, demeurant 6, rue des Grandes-Chaumes, 03200 Abrest, en qualité de trésorier ;*

*Françoise GERBY, de nationalité française, habitant 11, rue des Papillons, 03200 Abrest, en qualité de trésorière adjointe.*

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 14 février 2015.

La présidente lit ensuite les statuts. L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis, à l'unanimité.

Ensuite, la présidente présente le règlement intérieur, qui est adopté à l'unanimité.

Tous ces documents seront à disposition de tous les administrateurs les jours de distribution de paniers,

Les administrateurs donnent l'autorisation à la présidente et à la secrétaire pour déposer les documents en vu des formalités de déclaration et publication à la sous-préfecture.